



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ORGANISATION D'UN ATELIER DE
PREVENTION SANTE-DIETETIQUE AUTOUR DU
PETIT-DEJEUNER**

**DÉCISION N° DM-24-246
EN DATE DU 25 JUILLET 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en tant qu'adjointe au maire chargée des Solidarités et de la Santé ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société LG2B, représentée par Madame Pauline GODRY, située au 1 placette Emile-Zola 59146 PECQUENCOURT, d'assurer pour le compte de la ville de Vincennes l'organisation d'un atelier de prévention en santé diététique autour du petit-déjeuner pour un montant de 294€ TTC (deux cent quatre-vingt-quatorze euros).

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec la société LG2B représentée par Madame Pauline GODRY pour l'organisation d'un atelier de prévention en santé diététique « Le petit-déjeuner, atelier nutrition », le samedi 14 septembre 2024, pour un montant de 294€ TTC (deux cent quatre-vingt-quatorze euros) ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la
santé,

Signé

Josy TOP

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20240725-lmc1H12230H1-AR Date de réception en Préfecture : 26/07/2024 Date de Publication : 26/07/2024
--